

Appel d'Offres Ouvert N°011-2023 C/F : Marché cadre relatif à la fourniture d'outillages

Lot 1 : Fourniture de boulonnerie et fixation

Lot 2 : Fourniture d'outillage à main pour les travaux sur réseaux d'eau potable et d'assainissement

Lot 3 : Fourniture d'outillages électriques isolants

Lot 4 : Fourniture d'outillages électriques isolants spécifiques

Lot 5 : Fourniture d'outillages accessoires

Lydec porte à la connaissance des concurrents qu'à partir du **Vendredi 24 Mars 2023**, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

| N° | Echantillons (*) | Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre | Date et heure d'ouverture des offres | Lieu d'ouverture des plis |
|------------------------------|------------------|---|---|--|
| 011-2023 C/F (Lots 1 à 5) | Obligatoire | Judi 13 avril 2023 à 15h00 | Vendredi 14 avril 2023 à 10h00 | Lydec : 48, rue Mohamed Diouri Salle des marchés au rez de chaussée immeuble Laâroussi |
| | | Au lieu du Mercredi 29 mars 2023 à 16h00 | Au lieu du Judi 30 mars 2023 à 10h00 | |

(*) Les échantillons devront être livrés au lieu et dans les conditions fixées au RC.

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément aux dispositions du Règlement de Consultation.

Un service hotline pour l'utilisation du portail AM Lydec est mis à la disposition des concurrents au numéro suivant : 05 22 43 81 21 de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Le dépôt des offres se fera comme suit :

- Soit en version électronique via la plate-forme du portail AM Lydec à l'adresse suivante : <https://am.lydec.ma> conformément aux dispositions du Règlement de la dématérialisation (*)
- Soit en version papier conformément aux dispositions du Règlement de Consultation

Le délai pour la réception des Offres expire à la date et à l'heure fixée dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.